

# Les défis de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires

Jacques KERIGUY Directeur de l'E.N.S.B.

Christine ANDRE Responsable  
des Etudes à l'E.N.S.B.

**L**e moment est-il venu de publier un article sur l'E.N.S.B. ? Non, si l'on considère que la mutation engagée depuis cinq ans n'est pas achevée, loin s'en faut : de multiples interrogations subsistent sur le devenir de l'Ecole ; elles ne seront dissipées que par la publication des nouveaux statuts, qui, une fois encore, est différée. Non, si l'on prend en compte les obstacles qui restent à franchir. Non, si l'on envisage le contexte dans lequel s'inscrit la réforme de l'Ecole : sa complexité, la divergence des intérêts qu'il laisse percevoir, l'âpreté des discussions qu'il suscite montrent que la transformation de l'E.N.S.B. est un objectif parmi d'autres, sans doute plus importants, et qui la dépassent de beaucoup. Les négociations sur les statuts des personnels des bibliothèques de l'Etat et des collectivités territoriales, inachevées au moment où sont rédigées ces lignes, pèsent lourdement sur le sort et l'avènement de l'E.N.S.B.

Cela est compréhensible ; cela est normal. Mais combien de frustrations cette lenteur aura-t-elle engendrées, au sein même de l'établissement et à l'extérieur.

Au sein de l'Ecole où, depuis cinq années, les enseignants travaillent à faire et à défaire, pour les recomposer sur des principes différents, des programmes jamais encore appliqués ; où les étudiants, de promotion en promotion, attendent les effets d'un nouveau statut, de l'allongement de la scolarité et d'une nécessaire clarification des diplômes : universitaire ou professionnel, universitaire et universitaire, aucune décision n'est prise. A l'extérieur, où la profession constate et déplore les retards de l'évolution et reçoit désormais avec un scepticisme désabusé les annonces, d'où qu'elles viennent, et pire, accueille parfois avec méfiance les demandes de coopération présentées par les enseignants de l'E.N.S.B. On mesure les effets d'une telle attitude si le fossé devait se creuser entre l'Ecole, d'une part, et les établissements où est exercée la profession, de l'autre.

Aussi est-il difficile, dans ces conditions de mener une politique de communication efficace, à la mesure des ambitions de l'E.N.S.B. Des malentendus sont nés, des incompréhensions se sont développées, qu'il importe aujourd'hui de dissiper.

Tel sera donc l'objet de cet article : s'il ne peut apporter d'informations définitives concernant les nouvelles orientations de l'Ecole pour les raisons évoquées ci-dessus, il peut néanmoins faire état des réflexions qui ont présidé à son évolution à partir de questions fondamentales : quelle école, plus précisément, quel type d'école, pour former quels professionnels, avec quels programmes ? quelle place pour l'E.N.S.B., ou pour l'E.N.S.S.I.B., dans le contexte national et international ?

Un dialogue est mené en permanence avec les autorités de tutelle ; il l'est avec plusieurs représentants de la profession. Cela ne suffit pas : puisse cet article contribuer à le développer davantage encore.

## Quelle école ?

L'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires (E.N.S.B.) a vécu. Elle va prochainement devenir Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), au terme d'une évolution engagée de longue date. On caractérisera brièvement cette évolution en disant qu'elle porte sur la nature de

l'enseignement délivré, sur le public visé (quelle formation pour quels professionnels) et, enfin, sur le contenu des programmes.

Ecole professionnelle, école d'application ou bien établissement universitaire, dans le sens où on l'entend généralement (et bien à tort), c'est-à-dire libre de toute préoccupation pratique et peu soucieux de former à l'exercice d'une profession ? Les avis tombent, parfois proches de l'anathème : l'E.N.S.S.I.B. doit être ceci ou cela, ou ne pas être. Par delà le réconfort qui naît du déchaînement des passions, de fait préférable à la molle indifférence, on peut se demander si la contradiction est aussi intense que d'aucuns le pensent. Y a-t-il même contradiction ?

L'E.N.S.B. était école professionnelle, et même école d'application, si le rôle de cette dernière est de compléter, par une formation pratique, la formation théorique acquise dans un autre établissement, en l'occurrence une université. Le statut dont elle avait été dotée au moment de sa création -celui d'établissement public à caractère administratif- l'enfermait dans cette fonction. En d'autres termes, elle était un lieu d'enseignement, menacé par l'immobilisme, voué à une longue dérive technique et instrumentaliste. De ce danger, elle avait claire conscience, mais ne disposait d'aucun moyen pour y échapper avec ses propres forces.

D'où l'idée d'établir des contacts avec l'université, pour introduire des diplômes de troisième cycle, D.E.S.S., D.E.A. (1987), puis des enseignants-chercheurs (1988) et, grâce à leur présence, une recherche en sciences des bibliothèques et de l'information (1989). Un pas décisif a été franchi le 10 mai 1990 lorsque le ministre de tutelle a pris le décret in-

scrivant l'E.N.S.B. sur la liste des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et la classant parmi les grands établissements, régis par la loi de l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, (article 37) : se trouve ainsi confirmée la vocation universitaire de l'Ecole, se trouve légitimée l'action qu'elle a menée depuis quatre années.

Il serait évidemment simpliste et réducteur d'affirmer qu'à un enseignement de connaissance doit succéder un enseignement de réflexion. Il s'agit bien plutôt de trouver un équilibre entre les deux. La chose n'est pas simple, il est vrai : comment éviter les deux tentations auxquelles est soumise en permanence l'Ecole : se complaire dans la certitude scientifique ou la recette professionnelle, mettre à bon compte en place un enseignement purement instrumentaliste ou, à l'inverse, accepter une dérive par trop spéculative aboutissant à de vains bavardages ? Les évaluations des étudiants le montrent bien, l'Ecole est à la recherche de la solution idéale, ou se rapprochant de l'idéal : frôler l'erreur pour tenter de mieux cerner la vérité, voilà la conséquence de l'aventure qu'elle mène en cette période d'expérimentation où les réussites alternent avec les échecs et où jaillissent les contradictions.

Pour résumer, l'Ecole refuse de n'être qu'une école d'application dans le sens défini plus haut. Elle le refuse et, d'ailleurs, son statut ne le lui permet plus. En revanche, elle a conscience qu'il lui faut concilier deux vocations, qui ne sont en rien inconciliables : elle est école professionnelle de haut niveau et ses élèves, à l'issue de leur scolarité, doivent pouvoir exercer des responsabilités parfois importantes ; en tant qu'établissement d'enseignement su-

périeur, elle a d'autre part la mission de concevoir une formation, ou un ensemble de formations, qui ne repose pas uniquement sur l'exposé de pratiques professionnelles ni sur un enseignement de reproduction, mais sur une réflexion que seule peut apporter la recherche. Elle a donc saisi l'opportunité qui lui était offerte de lancer des actions de recherche dans les domaines qui sont les siens : bibliothéconomie, sciences de l'information et de la communication. Le résultat de ces recherches commence déjà à enrichir l'enseignement qu'elle dispense.

**Si l'on devait justifier plus avant l'introduction de la recherche dans la profession en général et à l'Ecole en particulier, voici les arguments que l'on présenterait :**

1 - L'accord, probablement, se fait aisément sur ce point : l'E.N.S.B. forme des professionnels. Mais quels professionnels ? Quelles compétences doit posséder, pour être efficace, un cadre exerçant dans une bibliothèque ? Il est séduisant d'affirmer que l'enseignement qui lui est destiné reposera sur une analyse aussi précise et objective que possible de la profession telle qu'elle est perçue aujourd'hui ; que cet enseignement aura pour qualité première d'être évolutif et d'intégrer, au fur et à mesure qu'elles surgiront, les nouvelles données. Soit, mais qui est qualifié pour mener semblable analyse ? Le bibliothécaire ? Ce n'est pas sûr : ne risque-t-il pas d'éviter les interrogations, sources d'incertitude, pour se livrer, consciemment ou inconsciemment, à une défense de l'existant ? Le chercheur ? Pour réunir les données nécessaires, il a besoin du concours du professionnel. La solution la plus satisfaisante est d'associer les uns et les autres au sein d'une observation de la profession qui parviendront à

prendre le recul suffisant pour, à partir de données fiables, obtenir des analyses et des interprétations convaincantes grâce à une méthodologie éprouvée.

2 - Les bibliothèques, dit-on avec insistance depuis quelques années, se trouvent mêlées à des enjeux qui les dépassent et que l'on relie avec complaisance au développement des nouvelles technologies : rôle économique, culturel et politique de l'information, essor de l'information scientifique et technique, etc. Banalité ? Voire ; les bibliothèques ne peuvent plus désormais limiter leurs formations à la bibliothéconomie : si elles veulent éviter la rupture définitive avec les établissements proches, organismes documentaires, centres d'archives publics et industriels, si elles redoutent la sclérose et la dévalorisation d'une profession jusqu'à ce jour peu favorisée, elles n'ont d'autre ressource que de s'ouvrir à des disciplines nouvelles et de les intégrer dans les programmes des établissements de formation. Mais il ne suffit pas de transposer telles quelles les méthodes et les pratiques d'une discipline, par exemple le management, la linguistique, l'économie, à une autre discipline, les sciences des bibliothèques et de l'information. Les adapter implique une connaissance du champ disciplinaire et de sa spécificité que seule la recherche peut apporter. En d'autres termes, il paraît facile d'emprunter les techniques et les concepts d'une science. On a, jusqu'à ce jour, largement utilisé cette possibilité. Il est plus difficile de recomposer une discipline, en fonction d'un environnement nouveau, et de la doter de méthodes et d'outils d'observation et d'évaluation adaptés à ce changement. Parler par exemple de marketing des services d'information conduit à s'interroger sur les adaptations et les "reconstructions concep-

tuels" nécessaires à cette discipline en fonction de ce champ particulier d'application.

3 - Lieu de réflexion, lieu de transmission des connaissances mais aussi lieu d'échange et de dialogue entre les professionnels et les enseignants-chercheurs, l'Ecole doit inciter les uns et les autres à se pencher de concert sur l'usage de la recherche, à mener un travail prospectif sur les outils mis à la disposition des praticiens des bibliothèques et de la documentation. C'est le sens du dialogue engagé depuis peu au sein de l'Ecole entre des universitaires affectés à l'établissement et les conservateurs. Les premiers se sont immédiatement mis à l'écoute des seconds, puis ont élargi leur domaine d'observation en lançant des études dans plusieurs établissements ; les seconds ont été invités à participer à la recherche et découvrent une façon nouvelle d'appréhender leur pratique professionnelle. Pour cette raison et dans cet esprit a été créé le C.E.R.S.I., Centre d'études et de recherches en sciences de l'information, qui regroupe, autour de l'E.N.S.B., des professionnels et des chercheurs de différents origines. Pour cette raison également, l'Ecole participe activement au développement du D.E.A. Sciences de l'information et de la communication commun à plusieurs établissements Rhône-alpins, avec l'intention de préparer les étudiants à la recherche, donc, de préparer à la recherche les professionnels. Pour cette raison enfin la création d'une "jeune équipe" a été demandée dans le cadre de la contractualisation de la recherche de l'établissement.

### Quels étudiants ?

Si l'on se réfère au décret qui déterminera ses missions et ses modalités de fonctionnement, l'E.N.S.S.I.B. au-

ra pour fonction de préparer, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à des fonctions d'encadrement des bibliothèques et des services de documentation et d'information scientifique et technique : conservateur de l'Etat et des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle recevra aussi des étudiants appelés à accepter un poste dans le secteur privé.

Les choses sont claires : un public divers, comme il l'est aujourd'hui déjà. Le nombre des élèves fonctionnaires est impossible à prévoir et variera sans doute de façon considérable ; plus stable est celui des élèves non-fonctionnaires. Cette hétérogénéité des fonctions oblige l'Ecole à recevoir et à prendre en compte les demandes présentés par les différents employeurs du secteur public (MENSJS, MCC, MRT, collectivités territoriales) et celles qui émanent du secteur privé. L'expérience acquise ces trois dernières années montre que ces demandes, loin de se contrarier, sont complémentaires et enrichissent la dynamique de l'E.N.S.B. La réunion en un même lieu de plusieurs catégories d'étudiants présente en outre cet avantage de préserver l'unité d'une profession (ou d'un ensemble de professionnels) autour d'un concept de base, le document, qui génère une demande et une offre de services diversifiés. Par document, nous entendons, une information et son support, matériel ou "immatériel".

On le voit, l'E.N.S.B. cherche à former les cadres des bibliothèques et de toutes les professions développées autour des opérations liées à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information. Son domaine d'action est bien cerné ; son niveau est, de même, clairement situé : parce

qu'elle forme des cadres, parce qu'elle est intégrée à une logique universitaire, l'E.N.S.B. et demain, l'E.N.S.S.I.B., doivent développer des formations de troisième cycle universitaire, sanctionnées par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ou un diplôme d'études approfondies (DEA).

On peut discuter de l'intérêt d'attribuer, en plus de ce diplôme universitaire un diplôme professionnel ; on peut discuter sur l'opportunité de placer le recrutement à la licence (et, dans cette hypothèse, de fixer à deux ans la durée de la scolarité) ou à la maîtrise (et, en ce cas de limiter à 18 mois le temps de présence des élèves à l'E.N.S.S.I.B. comme l'a fait l'Ecole nationale de Patrimoine). Il n'est pas concevable de remettre en cause l'attribution d'un diplôme de troisième cycle universitaire. On ne le peut, car ce serait trahir les efforts mis en place par le ministère pour revaloriser la profession ; car ce serait aller à l'encontre des recommandations du rapport Miquel, qui souhaite aligner les carrières des conservateurs sur celles des enseignants-chercheurs ; car ce serait inciter les candidats non-fonctionnaires à choisir des formations plus crédibles aux yeux des employeurs ; car ce serait la plus mauvaise façon d'affronter la concurrence européenne ; car ce serait une régression insupportable aux yeux de tous.

Si elle doit faire face aux besoins pour lesquels elle a été créée, l'E.N.S.B. ne peut ignorer ceux qui émergent. Il en va ainsi de la formation des chercheurs : la mise en place de formations nouvelles, licences, maîtrises de documentation, annonce la création de postes d'enseignants-chercheurs dans la 71ème section du C.N.U., consacrée aux sciences de l'information et de la communication. Peu de D.E.A. existent en Fran-

ce en ce domaine. C'est une des missions nouvelles de l'Ecole que de participer à cette formation dans les disciplines qui correspondent à ses axes de recherche (traitement automatisé du document et indexation automatique : économie, management et sociologie appliquée aux organismes documentaires et aux bibliothèques ; évolution des supports de l'information et patrimoine).

Il convient d'ajouter qu'à ce public, à ces publics, se joindront de nombreux professionnels : ceux qui commanderont des recherches, ceux qui mèneront des travaux dans les structures que leur apportera l'Ecole, ceux, enfin qui suivront des actions de formation continue. Déjà introduite depuis plusieurs années, cette dernière connaîtra un essor qui, on peut l'espérer, sera proportionnel aux besoins.

## Quels programmes ?

Pour répondre à la demande présentée par l'autorité de tutelle, la Direction de la programmation et du développement universitaire (D.P.D.U.) du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et par la Direction du livre et de la lecture du Ministère de la Culture et de la Communication, d'établir des propositions de programmes, l'E.N.S.B. a pris en considération plusieurs éléments.

La question essentielle, il est vrai, n'a pas encore été posée : former pour quoi, pour quels métiers ? Les enseignants de l'Ecole ont tout à fait conscience de l'importance de cette question. Dans la situation actuelle, les études sont fragmentaires et difficilement utilisables. La diversité des avis exprimés dans une période qualifiée de mutation, d'explosion, la subjectivité des discours, incitent à une

grande prudence. L'E.N.S.B. mène sur plusieurs thèmes (bibliothèques universitaires, municipales, départementales, centres de documentation), des études qui devraient contribuer à résoudre cette question. Il serait souhaitable que d'autres établissements, à l'instar de la B.P.I., participent à cette réflexion.

Eléments à prendre en compte :

1. Le fait que, on l'a vu, au sein d'une même promotion, se rencontrent des étudiants fonctionnaires et des étudiants non-fonctionnaires, qui doivent recevoir un enseignement identique quant à ses bases et sa philosophie, différencié quant à l'étude des environnements et au choix des spécialisations (environnement public ou privé, culturel ou scientifique, etc.).

2. La nécessité d'inscrire les enseignements destinés aux élèves fonctionnaires dans la dynamique de renouveau de la fonction publique, telle qu'elle est présentée dans la circulaire du 23 février 1989. Aussi un effort particulier a-t-il été mis en oeuvre pour apporter à tous les étudiants les moyens de :

- gérer les ressources humaines ;
- réfléchir au contenu et à l'organisation de leur travail et de celui du personnel soumis à leur autorité ;
- pratiquer effectivement la mobilité ;
- concevoir et développer de véritables projets de services ;
- mettre en place une politique en faveur des usagers ;
- avoir le souci d'évaluer en permanence les services rendus ;
- utiliser dans les meilleures conditions les règles de la comptabilité publique et les modes de gestion administrative.

De ce qui précède, il résulte que le champ professionnel couvert par l'Ecole est si vaste qu'il ne saurait être couvert complètement par chaque étudiant.

Aussi les élèves seront-ils invités à choisir des options structurées et cohérentes qui leur apporteront des compétences approfondies dans un domaine, mais non la connaissance, exhaustive et donc superficielle, de l'ensemble des pratiques professionnelles liées aux bibliothèques et à la documentation.

L'intention est d'introduire dans l'enseignement une souplesse aussi grande que possible sans pour autant nuire à la cohérence. C'est la raison pour laquelle le programme repose sur une logique de service qui pourra s'adapter, voire se transformer, en fonction des environnements spécifiques, et non sur une logique de production, propre à tel ou tel type d'établissement ou de public. Un système de groupements d'unités de valeur a donc été retenu ; il se développe à partir d'unités de valeur obligatoires (24 h), optionnelles (20 h) ou libres (20 h). Des parcours ont été construits, compatibles avec le choix personnel de l'étudiant. Le système est assoupli davantage encore par l'introduction d'U.V. totalement libres (20 h).

3. La volonté de faire apparaître un véritable projet pédagogique. Quel que soit le niveau de recrutement, licence ou maîtrise, et la durée de la scolarité, les élèves seront censés posséder une culture générale développée et une bonne connaissance d'une discipline fondamentale ; toutes deux seront appréciées au moment du recrutement. L'Ecole n'interviendra donc pas en ces domaines.

Il appartient en revanche à l'Ecole d'apporter :

- la connaissance de l'environnement dans lequel évoluera l'étudiant tout au long de sa carrière, quel que soit l'établissement auquel il sera affecté ;
- la connaissance du métier, de ses

différentes fonctions et compétences associées ;

- la connaissance d'applications et d'outils choisis par l'étudiant, lui permettant d'acquérir une compétence technique et scientifique approfondie dans un domaine précis.

Il convient d'insister sur le fait que la logique qui a présidé à l'élaboration de ces programmes est une logique de service. Elle a conduit à privilégier la conception, l'appréciation et l'amélioration des services rendus aux utilisateurs et, à l'inverse, à n'étudier l'outil que par rapport à ces services.

Pour répondre à ces préoccupations, l'E.N.S.B. propose donc un programme articulant périodes de stages et de cours. Deux types de stage, les uns de découverte du contexte socio-culturel dans lequel évolueront les futurs conservateurs ou documentalistes, les autres, conduisant à la réalisation d'un projet ou d'une étude dans un organisme choisi conjointement par l'étudiant et l'Ecole, mettront les élèves en contact avec les institutions dans lesquelles ils exerceront leurs fonctions.

Dernier point important : l'introduction d'un enseignement de langues vivantes, la connaissance de l'anglais étant considérée comme une obligation, celle d'une autre langue étant fortement encouragée.

**Ces propositions feront l'objet d'une vaste concertation avant d'être mises en application dès que les statuts de l'E.N.S.S.I.B. paraîtront.** Elles ne s'appliqueront qu'aux étudiants inscrits au D.E.S.S. Le D.E.A. a son propre programme défini par l'ensemble des établissements concernés par sa préparation. Ce programme sera largement diffusé lorsqu'il aura reçu l'habilitation du ministère.

Le lecteur l'a compris : cet article exprime la conviction d'une équipe d'enseignants réunis autour d'un même objectif : moderniser l'E.N.S.B., réussir le passage vers l'E.N.S.S.I.B. et lui donner les moyens de tenir la place à laquelle elle aspire dans le contexte national et international.

**Dans le contexte national :** les nouveaux outils créent de nouvelles pratiques, ces dernières sont à l'origine de métiers progressivement identifiés

qui, eux-mêmes, sont sources d'emploi. Refusant de s'enfermer dans le statut unique d'une profession, l'E.N.S.B. tente de répondre à la demande lorsqu'elle se présente et de diversifier ses enseignements comme en témoigne la mise en place récente d'une formation à la veille technologique destinée à des ingénieurs. Mais sa mission première reste la formation des conservateurs de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle aura d'autant plus de chance de réussir dans cette tâche que se multiplient les liens qui l'unissent à l'ensemble de la profession.

**Dans le contexte international**, son action est double. Elle milite en faveur de la francophonie et développe une coopération avec plusieurs éta-

blissements étrangers tout en participant à des actions multilatérales. Par tradition, elle forme des professionnels et des chercheurs francophones. Il lui faut être crédible.

Elle l'est devenue et s'en réjouit. Crédible, elle le devient également dans le concert européen. L'enjeu est important, pour l'Ecole, certes, mais aussi pour l'ensemble de la profession. Quelles seraient les conséquences d'un échec ? La fuite des meilleurs étudiants vers les meilleures écoles offrant les meilleurs diplômes et les meilleurs débouchés. L'irruption des étudiants ainsi formés à l'étranger vers les postes proposés par nos bibliothèques. Après tout, pourquoi refuser ce scénario si l'inverse est vrai, si de leur côté, les étu-

dants français peuvent solliciter avec succès des postes à l'étranger ?

Pour se hisser au premier rang des écoles européennes, l'E.N.S.B. se dote des moyens dont elle a besoin : c'est le sens de son entrée dans plusieurs programmes TEMPUS, COMETT, ERASMUS, qui la mettent en contact direct avec des établissements de haut niveau. Mais ses atouts principaux sont apportés par son statut, par son intégration universitaire et la qualité des relations qu'elle entretient avec les bibliothèques et organismes documentaires français, qui nourrissent son enseignement et s'ouvrent à ses recherches. Autant dire qu'elle devrait aborder l'avenir avec confiance.